

DECLARATION CE DE CONFORMITE

La Société : **ATLANTIC Climatisation & Ventilation**
BP 71 - 13 Bld Monge - 69882 MEYZIEU Cedex

Déclare que la gamme d'appareils **Rotatech-H** désignée ci-dessous :

Rotatech-H 15, Rotatech-H 21, Rotatech-H 27, et Rotatech-H 35

Sans options de série ou monté avec les options suivantes:

- Batterie électrique de post-chauffage
- Batterie à eau
- Registre anti-gel,
- Moteur de roue à vitesse variable

Est conforme aux dispositions de la directive « CEM »

(Directive 2004/108/CE)

Est conforme aux dispositions de la directive « Basse Tension »

(Directive 2006/95/CE)

Est conforme aux dispositions de la directive « sécurité des machines »

(Directive 2006/42/CE)

Est conforme au règlement n° 327/2011 du 30 mars 2011, portant application de la Directive ErP (Energy related Products) 2009/125/CE relatif aux exigences en matière d'écoconception applicables aux ventilateurs entraînés par des moteurs d'une puissance électrique à l'entrée comprise entre 125 W et 500 kW

Cette conformité est présumée par la référence aux spécifications suivantes :

Pour la compatibilité électromagnétique :

- Norme EN 55022 éd 2006 + A1 (2007)
- Norme EN 301489-1 V1.8.1 éd 2008
- Norme EN 301489-3 V1.4.1 éd 2002
- Norme EN 61000-3-2 éd 2006
- Norme EN 61000-3-3 éd 1995 + A1 (2001) + A2 (2005)
- Norme EN 61000-4-2 éd 1995 + A1 (1998) + A2 (2001)
- Norme EN 61000 - 4 - 3 éd 2006
- Norme EN 61000-4-4 éd 2004
- Norme EN 61000-4-5 éd 2006
- Norme EN 61000-4-6 éd 2007
- Norme EN 61000-4-11 éd 2004

Pour la directive basse tension :

- Sécurité électrique des appareils électrodomestiques et analogues
- Norme NF EN 60335-1 éd 2003

Fait à Meyzieu - France

le 16 décembre 2014

**L.Démia,
Responsable R&D**

